

POINT DE VUE



M. René Schwery
Vice-Président de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (CTMB)

Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans ce projet d'élaboration d'un schéma de développement durable ?

Les difficultés majeures que nous avons rencontrées sont dues essentiellement à l'absence de statut juridique de l'Espace Mont-Blanc, au fait que la Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne et au foisonnement de directives administratives européennes. Toutefois, ces difficultés sont largement compensées par l'apport positif des échanges d'expérience au niveau transfrontalier.

Quelle utilisation vont en faire les collectivités locales et régionales de chaque côté de la frontière ?

Les trois entités qui font partie de l'Espace Mont-Blanc ont affirmé leur volonté de coopérer dans le respect des compétences territoriales et des autorités étatiques. Il va de soi que les différentes autorités appliqueront le schéma de développement durable (SDD) dans le cadre des outils existants dans les législations spécifiques à chaque pays.

Quel enjeu représente la réussite de ce schéma de développement durable, pour la CTMB notamment ?

La réussite du SDD est suspendue à la mise en adéquation possible des territoires fonctionnels et institutionnels. Le projet Espace Mont-Blanc pourrait devenir, avec le SDD, une zone d'expérimentation de la politique du développement durable de l'arc alpin permettant une confrontation dans la réflexion et promouvant une solidarité dans l'action.

Un schéma de développement durable transfrontalier pour l'Espace Mont-Blanc

Au cœur des Alpes, à cheval entre la Savoie, la Haute-Savoie, le canton du Valais et la Vallée d'Aoste, l'Espace Mont-Blanc s'étend sur plus de 3500 km². Sa géographie très contrastée (espaces naturels, grands axes de communication, villages traditionnels, agriculture de montagne, aménagements touristiques...) en fait un espace à la fois riche et fragile. Afin de maintenir l'équilibre entre la promotion des activités socio-économiques et la protection des milieux naturels, il s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de développement durable transfrontalier.

La mise en œuvre de cette politique de valorisation de la montagne, fondée sur le concept de développement durable, est assurée par la Conférence transfrontalière Mont-Blanc*, suite à un accord général trouvé entre les Etats et les autorités régionales et locales. En 1998, les partenaires ont souhaité inscrire cette démarche dans le cadre d'un schéma de développement durable (SDD). Outil de planification des activités sur le territoire, le rôle de ce dernier est d'orienter les collectivités locales en matière d'aménagement, de protection et de gestion du territoire. Il concerne 35 communes et plus de 100 000 habitants. Un financement Interreg III (France/Italie avec participation de la Suisse) a été obtenu en juillet 2003.

Un comité de pilotage transfrontalier, rattaché à la Conférence transfrontalière, est responsable de l'élaboration du SDD. Celui-ci privilégiera la participation de la population : des enquêtes sur la qualité de vie, des auditions publiques, des ateliers du futur seront mis en œuvre. Il s'agira ensuite d'élaborer un profil territorial, d'établir des scénarios

QuattroPole - Sarrebruck, Trèves, Metz et Luxembourg

Quatre villes pour une « métropole virtuelle »

QuattroPole est un réseau de villes transfrontalier qui associe les quatre principaux centres urbains de la Grande Région : Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves. Le 4 mars dernier, QuattroPole a fêté son quatrième anniversaire, à Metz, en présence des maires des différentes cités et d'un large public constitué de décideurs politiques et d'acteurs locaux.

Plutôt que d'entrer en concurrence, les quatre villes ont décidé d'unir leur force afin de renforcer le poids économique de la Grande Région sur la scène européenne. Axé, depuis sa création en 2000, sur les télécommunications et le multimédia, QuattroPole souhaite aujourd'hui élargir son champ d'action à la culture et au tourisme.

L'objectif principal est de partager les savoir-faire et de réaliser des projets communs à destination des entreprises et du grand public. Les quatre villes envisagent même la mise en œuvre d'une "stratégie de développement commune" afin de devenir une véritable "métropole virtuelle".

Le réseau s'organise notamment autour d'un comité directeur, composé des quatre maires, qui décide des orientations stratégiques, et de groupes de travail thématiques.



d'évolution, de bâtir le schéma proprement dit, de proposer des outils d'application, d'évaluer les incidences sur l'environnement et de mettre en place un observatoire de l'Espace Mont-Blanc.

Le montage de l'appel d'offres, afin de désigner les bureaux chargés de l'élaboration du schéma, a été compliqué. L'idée initiale de la Conférence transfrontalière était de lancer un appel d'offres unique pour un schéma de développement commun aux trois pays. Mais l'absence de personnalité juridique de la CTMB ne lui permet pas d'être maître d'ouvrage du projet. Trois appels d'offres ont donc été nécessaires.

La Conférence transfrontalière se doit d'être particulièrement attentive à la coordination transfrontalière afin de ne pas se retrouver, au final, avec trois schémas parallèles.

Suite à cet appel d'offres, les trois bureaux ont été choisis. Leur tâche en 2004 est donc d'élaborer un document unique, commun et transfrontalier.

* La "CTMB" a été créée en 1991 grâce à un accord politique transfrontalier passé entre les Etats et les autorités locales sur l'intérêt de conduire une démarche collective autour de la notion d'Espace Mont-Blanc. Désignée comme pilote de ce projet, elle réunit le Canton du Valais (CH), la Région Autonome de la Vallée d'Aoste (I) et le Syndicat Intercommunal Espace Nature Mont-Blanc (F).

Pour en savoir plus : www.espace-mont-blanc.com

En octobre 2001, le réseau informatique à haut débit "QuattroNet" a vu le jour. Grâce à des connexions transfrontalières, il propose des liaisons haut débit à des prix intéressants dans la région transfrontalière.

Actuellement le réseau travaille au développement d'applications communes permettant d'étendre le concept des "cartes ville" à la région transfrontalière (cartes à puce permettant dans chaque ville l'accès à des services publics). Dans le domaine de la culture et du tourisme, il met également en place une stratégie de communication et de marketing commune. Dans ce cadre, le 8 mars dernier, le premier "point-info QuattroPole" a été inauguré dans l'office du tourisme de Metz. Les trois autres villes seront prochainement équipées.

L'année 2004 devrait voir le projet "e-learning" aboutir. Celui-ci prévoit le développement de cours de langues interactifs utilisant le réseau Internet. L'objectif est d'encourager les habitants à apprendre la langue du voisin. QuattroPole devrait enfin s'associer à "Luxembourg Capitale Européenne de la Culture 2007", l'événement majeur de la Grande Région des prochaines années.

Pour en savoir plus : www.quattropole.net



FICHE TECHNIQUE

BRÈVES



Le point sur INTERACT

Le programme d'assistance technique à la coopération transeuropéenne, appelé INTERACT, fait partie de l'initiative communautaire INTERREG pour la période 2002-2006.

Le contexte

Le champ d'application géographique et thématique s'est considérablement élargi avec INTERREG III. La volonté d'améliorer le rapport coût-efficacité des fonds structurels a également donné lieu à une législation européenne nouvelle en matière de gestion financière et de contrôle. De plus, à partir de mai 2004, l'élargissement va provoquer une augmentation du nombre de frontières intérieures et un décalage des frontières extérieures vers l'est.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le programme INTERACT. Sa vocation première est d'améliorer l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre des programmes INTERREG.

Les trois objectifs

Les trois objectifs principaux d'INTERACT sont :

- de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les praticiens de la coopération par l'élaboration de références et d'outils communs.
 - de coordonner les dispositifs de mise en œuvre et les espaces de programmation d'INTERREG IIIC.
 - d'optimiser la valeur ajoutée d'INTERREG, au bénéfice de l'intégration et de la cohésion territoriale européenne, avec une priorité spécifique pour les zones concernées par l'élargissement.
- Pour ce faire quatre priorités ont été mises en place.

Les quatre priorités

Soutenir l'administration des programmes INTERREG (13,45 M d'€)

Cette priorité est mise en place à travers les "points focaux INTERACT". Ceux-ci font l'objet d'une gestion décentralisée. Ils ont été choisis parmi les autorités de gestion et secrétariats techniques conjoints des trois volets d'INTERREG. Animation, coordination, élaboration d'outils communs (site web, banque de données, valorisation de bonnes pratiques, approfondissement des questions juridiques), formation et qualification des praticiens INTERREG (sur des questions de gestion ou des thèmes de coopération) sont les principales actions soutenues.

Développer l'initiative INTERREG (12,5 M d'€)

Il s'agit ici d'actions de diffusion et de partage de bonnes pratiques entre les différents réseaux : études comparatives, plates-formes d'échanges d'expériences, séminaires et actions de formation, initiatives régionales...

Coopération et soutien aux régions frontalières des pays accédants (7,33 M d'€)

Le chef de file de ces actions, identiques à la première priorité, doit être situé dans une région frontalière à ces pays.

Assistance technique (1,83 M d'€)

Les projets

Pour les priorités 1 et 3 (mesure 1), les projets sont développés par l'Autorité de gestion d'INTERACT, la Chancellerie fédérale autrichienne. Pour les autres priorités, ils seront sélectionnés sur appels d'offres.

Pour en savoir plus : <http://www.interact-eu.net>

■ **Projet de loi "Responsabilités locales"**
Le syndicat mixte "transfrontalier" devient le "district européen"

L'examen en 1^{ère} lecture du projet de loi "Responsabilités locales" à l'Assemblée Nationale a apporté des précisions sur le régime et la dénomination du syndicat mixte transfrontalier, sur la base des dispositions votées par le Sénat. La nouvelle rédaction de l'article crée le "district européen", nouvel outil de coopération, inspiré du groupement local de coopération transfrontalière et juridiquement adossé au régime du syndicat mixte "ouvert".

Pour en savoir plus : www.espaces-transfrontaliers.org (rubrique fonds juridique)

■ **Création d'un Syndicat Mixte Sophia Alpes-Maritimes (SAM)**

Ce syndicat mixte est destiné à fédérer et à mettre en cohérence les actions de promotion et de développement économique des Alpes-Maritimes ainsi qu'à définir une stratégie de labellisation de parcs d'activités dans le département. Sa création est prévue pour mai 2004. La communauté d'agglomération de la Riviera française en fera partie et pourra ainsi mieux positionner son projet de réseau transfrontalier de zone d'activités.

ZOOM SUR UN SITE



www.interreg-alcotra.org

Le nouveau site officiel du programme INTERREG IIIA Alcotra est disponible sur Internet.

DANS LA PRESSE, EN MARS...

■ **Luxembourg et Grande Région - Capitale européenne de la culture 2007 : dossier de candidature remis au jury européen,** Tageblatt, 10 mars

■ **Des travailleurs frontaliers toujours plus nombreux, L'Est républicain, 1 mars**

La coopération s'organise entre la Lorraine et le Luxembourg pour répondre aux nouveaux défis des "saute-frontières". En une décennie, la Lorraine est devenue la première région française par le nombre de travailleurs transfrontaliers ...

■ **Coopération franco-allemande le long de la Blies, Le Républicain lorrain, 9 mars**

La communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) et les représentants des communes allemandes de Blieskastel, Kleinblittersdorf, Mandelbachtal et Gersheim ainsi que le Saarland, ont signé une convention relative à une coopération transfrontalière visant les crues de la Blies ...

■ **La "Lake Geneva Region" va s'afficher à Cannes, Le Dauphiné Libéré, 3 mars**

Archamps - Lors d'une conférence de presse, responsables politiques français et suisses ont annoncé officiellement la présence, pour la troisième année consécutive, d'un stand franco-valdo-genevois au Mipim (marché international des professionnels de l'immobilier) du 9 au 12 mars ...

■ **Feu rouge fédéral à la liaison ferroviaire Cornavin-Annemasse, Le Temps, 20 mars**

L'Office fédéral des transports a annoncé le gel du financement du CEVA jusqu'à 2007. A Genève, les réactions sont vives. Certains émettent le souhait de donner la priorité au CEVA au détriment de la ligne TGV des Carpates, car le projet est jugé capital pour le développement de l'agglomération ...

■ **Le centre périnatal transfrontalier de l'hôpital La Palmosa fait l'unanimité, Nice Matin, 16 mars**

■ **Barrage du Plan d'Arrem : utilité et désagrément, La Dépêche du Midi, 18 mars**

Val d'Aran - Des discussions sont en cours à propos de la création d'une institution transfrontalière dont l'objet serait d'identifier les intérêts collectifs dans tous les domaines d'action commune et de faire vivre des initiatives par des rencontres transfrontalières régulières ...

■ **Hendaye - Parcelle d'Europe, Sud Ouest, 24 mars**

Une table ronde a eu lieu dans le cadre des journées "Frontière, territoire et mémoire" ...